

## JUNE 2005 INTERSESSIONAL MEETING OF THE STANDING COMMITTEES

### SHORT ACCOUNT OF THE INFORMAL DIALOGUE ON INTEGRATING MINE ACTION INTO DEVELOPMENT

Merci président

Avant de vous donner un bref compte rendu du dialogue informel sur l'intégration de la lutte contre les mines dans le développement, permettez-moi de remercier, au nom de mon gouvernement, tous les pays qui ont bien voulu répondre à notre invitation. La réunion s'est déroulée sous la présidence conjointe de l'ACDI et du Centre de déminage humanitaire de Genève, à qui nous devons un remerciement spécial. En effet, sans l'appui du centre et de son directeur, il aurait été beaucoup plus difficile de la tenir.

Je crois qu'il est bon de souligner, d'entrée de jeu, que ce dialogue informel se situe dans la logique même du Plan d'action de Nairobi.

Ce dialogue se voulait informel et exploratoire. Nous l'envisagions comme un premier pas dans la voie d'une réflexion entre pays donateurs, et plus particulièrement, entre représentants d'agences de coopération. Ce point de départ donc avait pour but d'échanger de l'information sur nos mécanismes de réponse au problème des mines et d'examiner les moyens d'intégrer, dans certaines circonstances, l'action contre les mines dans des programmes de coopération au développement.

Autour de la table, nous nous sommes retrouvés, représentants de 14 pays donateurs et de la Commission européenne. Se sont joints à nous, des représentants de la Campagne et des organisations

multilatérales, principalement responsables de mener la lutte anti-mine au nom de la communauté internationale.

Je vous fais part ici des principales constatations qui émanent de ce dialogue.

- Les participants sont arrivés à la conclusion générale que l'intégration de la lutte contre les mines dans le développement ne posait pas de problèmes d'ordre conceptuel. Au contraire, les études faites en ce sens jusqu'à aujourd'hui nous portent à conclure sur les effets bénéfiques d'une telle intégration;
- Ceci dit, les participants ont bien fait valoir l'aspect limité de l'approche. Il faut bien s'entendre sur le fait que l'intégration de la lutte contre les mines dans le développement constitue un élément à développer davantage parmi les autres instruments à notre disposition. Il ne s'agit nullement d'entrer en concurrence ou de remplacer un moyen par un autre. Les participants s'entendent bien sur le fait que ce moyen est un complément, une valeur ajoutée;
- Nous avons constaté que la plupart des pays donateurs traitent de l'action contre les mines comme un problème humanitaire. De plus, la plupart des fonds proviennent de comptes humanitaires ou de budgets consacrés. Cependant, nous avons entendu plusieurs représentants dire, à tour de rôle, que la coopération au développement prenait une place plus importante qu'auparavant. Ce qu'il faut retenir de ceci, c'est que déjà, il existe une pratique dans le développement et qu'elle est porteuse de possibilités nombreuses.
- Après avoir lu le document d'introduction et écouté une présentation sur la présence nuisible de mines dans le continuum de l'urgence au recouvrement, et enfin au développement, les participants ont pu mieux apprécier et

reconnaître la place que peut prendre l'action contre les mines à travers chaque phase de ce continuum.

- Nous convenons, bien entendu, que face à ce constat, chaque pays donateur détermine sa réponse selon les mécanismes qui sont privilégiés dans leur administration respective.
- Pour que soit enclenché un mécanisme de développement, il faut impérativement que l'action contre les mines se trouve ancrée dans les plans et priorités de développement des pays affectés. Ceci est un principe de base accepté dans tous les milieux de coopération internationale.
- Un consensus se dégage du dialogue, sur la nécessité de développer des capacités nationales, de prise en charge nationale et d'une coopération à long terme plutôt qu'à court terme afin de consolider les acquis.
- L'après midi a été consacré à un échange très ouvert d'idées sur les façons d'intégrer l'action contre les mines. Cette discussion a permis de faire valoir de nombreuses idées qu'il serait trop long de relater ici. Un rapport plus complet sera produit et rendu disponible. Mentionnons simplement quelques unes, à titre d'exemple :
  - Le besoin de mieux communiquer le cas de l'action contre les mines auprès des programmes de coopération au développement de nos agences;
  - La nécessité de fournir une information basée sur des évaluations d'impact socio-économiques, et d'en faire la corrélation avec les plans de développement;
  - L'utilité de produire des études de cas ou des « business cases » pour les pays ciblés;
  - L'avantage de soulever la question lors de réunions multilatérales ou de consultation sur le développement;
  - Échanger entre nous des exemples de bonnes pratiques.
- En guise de conclusion, les participants se sont mis d'accord sur l'utilité de poursuivre ce dialogue en organisant une autre réunion avant la fin de cette année. Cette rencontre pourrait

porter sur deux thèmes : l'étude de deux cas pays  
d'intégration, et les éléments d'information nécessaire à  
l'intégration.

Je vous remercie pour votre intérêt et vous rappelle que le rapport  
plus complet de la réunion sera disponible sous peu.